APPEL A CANDIDATURES POUR LE POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE D'ESPAGNE AU SÉNÉGAL

Premier point:

L'appel à candidatures pour le poste de **Secrétaire Général** de la Chambre de Commerce d'Espagne au Sénégal est ouvert, en régime de prestation de services.

Deuxième point :

Cet appel à candidatures est ouvert aux personnes qui remplissent au moins les conditions suivantes :

- a) Avoir la nationalité espagnole ou être d'origine espagnole de naissance.
- b) Être majeur.
- c) Être titulaire d'une licence ou d'un diplôme de degré supérieur.
- d) Ne pas être dans l'incapacité d'occuper un emploi ou une fonction publique.
- e) Ne pas exercer d'activités pouvant entrer en conflit d'intérêts avec le poste de Secrétaire Général, qui doit être occupé à temps complet.
- f) Maitrise totale de l'espagnol, ainsi que du français, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.
- g) Avoir la résidence à Dakar (permis de séjour ou une demande de permis de séjour).
- h) Avoir une expérience avérée dans des tâches similaires.
- i) Avoir des notions en comptabilité.
- j) Disponibilité immédiate pour travailler à temps plein.

Troisième point:

Les mérites, la pratique et les capacités des candidats seront évalués par le comité de sélection mentionné dans le quatrième point, selon le barème suivant :

NOTE MAXIMALE

Connaissance juridique et développement professionnel :

20 points

Les connaissances juridiques et le développement professionnel seront évalués, en particulier dans le domaine du droit administratif.

Expérience en secrétariat d'organes collégiaux :

20 points

L'exécution de tâches de secrétariat au sein d'organes collégiaux des administrations publiques, de corporations de droit public ou d'entités du secteur public, ainsi que l'assistance et le conseil à ces organes, seront particulièrement pris en compte.

Autres diplômes universitaires :

10 points

D'autres diplômes universitaires seront un atout particulier.

Relations internationales et connaissance du pays :

10 points

La connaissance et l'expérience en matière de relations internationales, notamment les relations avec les institutions de l'Union européenne et les organismes économiques internationaux, ainsi que la connaissance de leur fonctionnement, seront évaluées.

Gestion des aides:

10 points

Les connaissances et l'expérience en matière de traitement des aides constitueront un atout.

Compétences et aptitudes managériales :

10 points

Les compétences et aptitudes managériales du candidat seront évaluées, notamment l'expérience dans la gestion d'équipe et dans l'exercice de postes et fonctions de responsabilité.

Aptitude générale à exercer la fonction :

20 points

L'aptitude générale du candidat à occuper le poste de Secrétaire général de la Chambre de Commerce d'Espagne au Sénégal sera évaluée au moyen d'un entretien personnel avec le comité de sélection.

Quatrième point:

Le comité de sélection du présent appel à candidature sera composé des membres suivants :

- 1. Le président de la Chambre de Commerce d'Espagne au Sénégal.
- 2. Trois représentants de la Chambre de Commerce d'Espagne au Sénégal.

Le Comité de sélection, composé des membres sus-indiqués, procédera à l'examen et à l'évaluation des demandes et dossiers présentés par les candidats conformément au barème établi dans le troisième point, instruira les preuves qu'il juge pertinentes et fera la proposition motivée du candidat retenu, en établissant le procès-verbal.

Cinquième point:

Les candidatures devront être présentées par voie télématique à l'adresse suivante <u>convocatorias@camacoes.sn</u> avant le 22 janvier 2023.

Les postulants devront joindre à leur demande :

- a) Curriculum vitae.
- b) Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.
- c) Une attestation sur l'honneur de l'aptitude à occuper un emploi ou une fonction publique, ainsi qu'à ne pas exercer d'activités qui pourraient être en conflit d'intérêts avec le poste de Secrétaire Général.

Dans tous les cas, le comité de sélection pourra exiger des candidats qu'ils fournissent tout document supplémentaire qu'il juge approprié.

Sixième point:

L'accord portant nomination du Secrétaire Général sera communiqué aux membres de la Chambre par courrier électronique et sera notifié personnellement à l'intéressé, qui devra prendre ses fonctions dans un délai maximal de 15 jours à compter de la date de notification, sauf pour des raisons dûment justifiées et évaluées par le Comité.

Septième point:

Le Secrétaire général sera soumis au régime de la prestation de services et bénéficiera des droits et rétributions qui lui sont accordés, et les conditions de travail seront précisées dans le contrat.

Huitième point:

Description du poste et des fonctions du Secrétaire général de la Chambre de Commerce d'Espagne au Sénégal.

- Assister aux réunions de l'Assemblée générale et du Comité Directeur de la Chambre, où il aura une voix consultative, mais sans vote, et devra rédiger les comptes rendus desdites séances.
- > Contrôler le respect des conditions de convocation et le déroulement du processus électoral.
- ➤ Gérer l'exécution de tous les accords adoptés par l'Assemblée générale et le Comité directeur de la Chambre, conformément aux instructions reçues.
- > Gérer tous les services de la Chambre, et rendre compte au Président et au Comité directeur de leur fonctionnement.
- > Organiser le bureau dans les tâches de gestion, d'administration, d'information et de communication, avec la possibilité d'avoir deux personnes à sa charge.

Neuvième point:

Le Comité peut déclarer la caducité de l'appel d'offre et, en conséquence, décider de ne pas attribuer le poste lorsqu'il le juge souhaitable dans l'intérêt de la Chambre de Commerce d'Espagne au Sénégal.